



PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

NIVEAU CONCEPTEUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- S'entraîner sur des questions QCM concepteur tirées de la base de données mise à disposition

PERSONNEL CONCERNE

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

PRE REQUIS

Pas de pré requis.

Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

LIEU DE LA FORMATION

IDEAL PREVENTION ST ETIENNE

DUREE

2 jours soit 14 heures

RECONNAISSANCE

Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.



CONTENU PEDAGOGIQUE

Procédures pour le responsable de projet avant chantier :

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

Procédures exécutants avant les chantiers :- Formulaire DICT

- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

Procédures et actions à réaliser au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

EVALUATION

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)